

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-cinquième session du Comité permanent  
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

OPTIONS POUR LA PREPARATION DU BUDGET POUR 2003-2005

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Les annexes suivantes présentent trois options pour la préparation du budget pour 2003-2005:
  - Annexe 1: Option avec croissance réelle
  - Annexe 2: Option sans changement
  - Annexe 3: Option avec croissance réduite
3. Le niveau actuel des contributions au fonds d'affectation spéciale ne peut financer entièrement aucune des options proposées. Selon les prévisions, il ne sera plus possible de prélever de fonds sur le fonds d'affectation spéciale d'ici à la fin de 2002; pour appliquer l'une quelconque des options proposées, il faudra augmenter les contributions annuelles des Parties pour 2003-2005. Le tableau ci-dessous indique l'augmentation des contributions qui serait requise selon chaque option:

<b>Option avec croissance réelle (Proposition soumise à la CdP11)</b>	<b>Option sans changement (Programme approuvé par la CdP11)</b>	<b>Programme avec croissance réduite</b>
Renforcement du respect de la Convention, renforcement des capacités et du programme d'assistance aux régions	Fonds insuffisants pour le respect de la Convention, le renforcement des capacités et le programme d'assistance aux régions	Réduction importante de l'appui scientifique, du programme de renforcement des capacités et des programmes d'assistance aux régions
Augmentation requise des contributions des Parties: 41%	Augmentation requise des contributions des Parties: 25%	Augmentation requise des contributions des Parties: 10%

4. Le Secrétariat prie le Comité permanent de lui indiquer laquelle des options proposées il devrait utiliser pour préparer le budget pour 2003-2005 à soumettre à la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.



### Option avec croissance réelle

1. L'option avec croissance réelle requiert une augmentation de 41% des contributions annuelles des Parties.
2. Cette option couvre simplement la proposition de budget approuvée par la CdP11 mais pour laquelle les fonds sont insuffisants; elle inclut donc des activités pour lesquelles les fonds prévus au budget du fonds d'affectation spéciale pour 2001-2002 sont insuffisants, notamment les activités touchant au respect de la Convention, les programmes d'assistance régionale et de renforcement des capacités.
3. Pour consolider ces programmes tout en couvrant pleinement les frais d'entretien des bureaux, le Secrétariat a besoin d'environ 1.175.000 de francs suisses (CHF) par an sur la période de 2003-2005, se répartissant comme suit:

– Respect de la Convention	CHF 520.000
– Assistance régionale	CHF 380.000
– Renforcement des capacités	CHF 190.000
– Entretien des bureaux	CHF 85.000
4. Respect de la Convention

Le budget actuel ne couvre plus aux postes de cadre chargé de la lutte contre la fraude (douanes) ou d'assistant de recherche approuvés par le Comité permanent à sa 41<sup>e</sup> session. Le Secrétariat estime que ces postes sont nécessaires pour fournir aux Parties une assistance adéquate sur les sujets concernant le respect de dispositions. Plus précisément, il faudrait disposer de plus amples connaissances techniques sur les contrôles aux frontières et le régime douanier spécialisé pour offrir le double service, policier et douanier, envisagé à l'origine pour cette Unité. Le travail de suivi et de communication de l'Unité sur les demandes d'information, les spécimens de permis et de signatures, la vérification des permis, le marquage/étiquetage, l'entrée et la mise à jour des données sur les infractions, et la préparation des rapports annuels et bisannuels nécessite un cadre supplémentaire pour que la secrétaire de l'Unité puisse se consacrer au soutien administratif requis par les trois cadres de l'Unité. Le budget actuel offre très peu de fonds pour les activités touchant au respect de la Convention. Il faudrait CHF 190.000 par an pendant la période de 2003-2005 pour permettre au personnel d'assurer les activités requises en matière de consolidation et d'application des législations, de solution des questions ou problèmes de mise en œuvre de la Convention, d'examen du respect des dispositions et d'assistance pour ce faire; de missions et de documents concernant la lutte contre la fraude; d'analyses économiques et commerciales; de liaison et de conseil et d'amélioration de la communication d'informations aux médias et au public. Si ces fonds ne sont pas mis à disposition, il ne sera pas possible de mettre en application complètement et efficacement les éléments du Plan stratégique et des résolutions et décisions de la CdP relatifs au respect de la Convention.

## 5. Assistance régionale

Le budget actuel ne couvre pas le poste de cadre chargé de l'assistance régionale approuvé par la Conférence des Parties à sa 11<sup>e</sup> session. Le Secrétariat estime que ce poste est nécessaire pour répondre correctement aux besoins des Parties dans les régions.

Il faudrait aussi CHF 190.000 supplémentaires par an pendant la période de 2003-2005 pour aider les Parties à organiser leurs réunions régionales.

## 6. Renforcement des capacités

Le Secrétariat devrait fournir aux Parties plus d'assistance pour le renforcement des capacités. La demande de formation régionale dépasse nettement les ressources dont dispose le Secrétariat. Jusqu'à présent, les activités de formation n'étaient financées que par des ressources extrabudgétaires, ce qui s'est traduit par des difficultés de planification des stages de formation et des déceptions pour les Parties ne pouvant en bénéficier. Le Secrétariat continue de rechercher des fonds externes pour les stages de formation mais CHF 190.000 supplémentaires par an pour les activités de renforcement des capacités sur le budget du fonds d'affectation spéciale pour 2003-2005 permettraient au Secrétariat de fournir aux Parties une assistance plus efficace.

## 7. Frais d'entretien

Du fait de la réduction de 20% du budget du fonds d'affectation spéciale en 2001-2002, certains postes budgétaires n'ont pas eu de financement suffisant. Le Secrétariat a besoin de CHF 85 000 par an pendant la période de 2003-2005 pour couvrir les coûts de ces postes.

## 8. Il convient de noter que cette option de croissance réelle ne couvre pas les postes du plan de travail pour lesquels on propose d'obtenir un financement extérieur et qui figurent dans le document SC45 Doc.7.2.1.

### Option sans changement

1. L'option sans changement nécessite une augmentation de 25% des contributions annuelles des Parties.
2. Cette option reflète le niveau actuel des programmes du Secrétariat, à savoir que le budget du fonds d'affectation spéciale n'a pas de fonds suffisants pour un certain nombre d'activités prioritaires dont celles touchant au respect de la Convention, au renforcement des capacités et d'autres postes mentionnés à l'Annexe 4 de la résolution Conf. 11.2
3. Du fait de la réduction de 20% du budget du fonds d'affectation spéciale en 2001-2002, certains postes budgétaires n'ont pas eu de financements suffisants. Le Secrétariat devrait couvrir la totalité des lignes budgétaires pour lesquelles les fonds étaient insuffisants en procédant aux ajustements proposés au budget de 2001 dans le document SC45 Doc.7.2.2.



Option avec croissance réduite

1. L'option avec croissance réduite nécessite une augmentation de 10% des contributions annuelles des Parties
2. Cette option nécessiterait une diminution de 11% du budget du fonds d'affectation spéciale, ce qui se traduirait par une diminution significative du programme de travail du Secrétariat. Certains programmes/postes budgétaires devraient subir d'importantes réductions – voire être supprimés – pour que le programme de travail du Secrétariat se dépasse pas les ressources disponibles pour 2003-2005. En plus des programmes distincts (document SC45 7.2.5) qui ne doivent pas se poursuivre durant la période de 2003-2005, d'autres programmes devront être substantiellement réduits pour diminuer les frais d'environ CHF 0,91 million par an.